

LA LETTRE Paysanne



**CONDITIONS 2026 : Faites le tour de
TOUS LES AGRICULTEURS WALLONS
EN 3 MOIS !**

**6000
EXEMPLAIRES
PAR MOIS**



PÉRIODICITÉ

Mensuel : 11 numéros par an (ne paraît pas en août)

TIRAGE 2024

6 000 exemplaires : 4000 destinataires différents chaque mois (rotation auprès des agriculteurs wallons non-abonnés)

DESTINATAIRES

- 98 % d'agriculteurs
- politiques du secteur
- professionnels du secteur

CONTENU RÉDACTIONNEL

En tant qu'association agricole et organisation de jeunesse, nous accordons une attention particulière à la diffusion de l'information, qu'elle soit en lien avec l'actualité agricole, les aspects agro-environnementaux ou les innovations techniques.

La Lettre Paysanne est découpée en plusieurs rubriques qui reprennent d'une part, les principales actualités agricoles (politique, environnement, élevage, cultures, jeunes et formations, etc.) et d'autre part, un dossier complet consacré à un thème agricole. Cette rubrique vise à mettre en avant des sujets de fond instructifs et innovants qui permettront à l'agriculteur de prendre des décisions éclairées au sein de son exploitation.

Enfin, différentes annonces des événements agricoles auxquels nous sommes partenaires accompagnent la lecture, et, en dernière page, un agenda reprend toute une série d'activités et de réunions à venir, en lien avec la vie rurale de nos campagnes belges.

DATES DE PARUTIONS

Aux environs du 20 de chaque mois
(plus de précisions fournies chaque mois)



**Nous voulons nous faire
connaître auprès
de tous les agriculteurs wallons,**

ACCOMPAGNEZ-NOUS !

**Tous les agriculteurs
wallons non-abonnés
découvrent VOTRE ENCART !**

**VOTRE
PUBLICITÉ**
dans notre revue
agricole ▶

UN ENCART DANS LA LETTRE PAYSANNE PENDANT UN AN, C'EST INTÉRESSANT PARCE QUE...

- **chaque agriculteur wallon l'aura reçue au moins quatre fois sur l'année** ▶ dans nos 6 000 destinataires, 98 % sont des agriculteurs et 4 000 destinataires sont différents chaque mois grâce à une rotation partout en Wallonie ;
- c'est un mensuel et donc, contrairement à un hebdomadaire, **les agriculteurs le conservent et le parcourent durant un mois** ▶ les agriculteurs s'imprègnent de votre encart ;
- **nous privilégions le contenu par rapport à la publicité** ▶ les encarts présents sont extrêmement visibles et pas noyés dans la pub restante ;
- vous avez la **possibilité de changer le contenu de votre encart chaque mois**.

DÉLAIS DE RÉSERVATION

Les encarts doivent être réservés pour le 1^{er} du premier mois de parution.

RÉCEPTION DU MATÉRIEL

Au plus tard pour le 5 du mois de parution.

FORMATS

- JPG / BMB / PNG : 300 dpi
- PDF avec textes vectorisés
- EPS



TARIFS : 100 % QUADRICHIOMIE

NOMBRE DE PARUTION/AN	1 PARUTION	3 PARUTIONS	6 PARUTIONS	11 PARUTIONS
FORMAT [LARGEUR X HAUTEUR]	TARIFS (PRIX PAR PARUTION)			
Page entière [210 X 297 mm]	690 €	650 €	600 €	525 €
Demi page [186 X 119 mm]	370 €	340 €	310 €	290 €
Quart de page [186 X 59 mm]	225 €	200 €	190 €	170 €
*10 % supplémentaires pour toute parution au mois de juillet (Foire de Libramont)				
Surcoût de 75 € si nous nous chargeons de la mise en page de votre encart sur base de votre contenu				

+ 15 % pour la 4^e de COVER réservée (page ou demi page)

Ces montants se présentent hors taxe et TVA (régime de la franchise).
Nous vous envoyons une déclaration de créance pour votre comptabilité.
Les réductions s'appliquent sur une période de 12 mois (les mois réservés ne sont pas obligés de se suivre).

DEMANDE D'EXEMPLAIRES

Si vous désirez recevoir quelques exemplaires de nos dernières parutions en format papier ou pdf, n'hésitez pas à nous en faire la demande.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le présent tarif est d'application à dater du 01/01/25 et peut-être modifié à tout moment par la FUGEA. Néanmoins, le prix des encarts réservés avant la date d'application de nouveaux tarifs resteront au prix des tarifs du moment.
- Le paiement des encarts aura lieu dans les quinze jours à dater de l'envoi de la déclaration de créance.
- Aucune commission n'est prévue pour nos agents publicitaires.
- La FUGEA se réserve le droit de suspendre ou d'annuler des insertions réservées, sans indemnité ni aucun recours et sans avoir à justifier sa décision. Les insertions déjà parues seront soumises au tarif initialement prévu par le contrat.
- Les mois réservés pour les insertions ne sont pas garantis mais seront respectés sauf cas de force majeure. En cas de non respect du mois de parution fixé, la FUGEA peut faire un geste publicitaire qui dépendra du contrat pré-établi.
- Les annonceurs s'engagent à assumer l'entière responsabilité de leurs annonces. La FUGEA ne pourra, en aucun cas, en être tenue responsable.
- La commande d'une insertion entraîne l'acceptation des conditions générales ci-dessus.

Infos et réservations

Stéphane Pigeon
0494/34.37.20
spi@fugea.be

